

Crise aviaire

Réunion du 8 avril 2016 à HAGETMAU



Avance sur les indemnisations pertes d'exploitation

Décision France Agrimer du 7 avril 2016

Note DGPE du 7 avril 2016

Périmètre et principe d'intervention

- Les exploitations agricoles en palmipèdes y compris ceux qui commercialisent et transforment à la ferme,
- Les couvoirs, et les autres élevages de volailles impactés par la crise feront l'objet de décisions ultérieures.
- Versement d'une avance de 50 % en juin 2016 basée sur une évaluation forfaitaire des pertes,
- **Indemnisation finale début 2017** au vu des pertes réelles

Modalités d'indemnisation

- Barème forfaitaire validé par la profession, en cours de validation par la commission européenne,
- Le barème est détaillé par type de production et par étapes élémentaires
- Exemples :

Pour la filière longue :

- Canard démarré standard
- Canard prêt à gaver standard
- Canard gavé standard
-

Pour la filière courte :

- Canard prêt à gaver
- Canard gavé
- Canard abattu entier
- Canard transformé
-

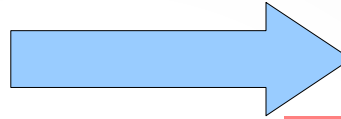
Modalités d'indemnisation

- L'exploitant doit indiquer le nombre de canards vendus en 2015 par catégorie,
- Les prix du barème ne sont pas indiqués dans le formulaire,
- Prise en charge de 50 % des pertes, calculées sur la base de 4 mois (16/52), sans production,
- Des dossiers feront l'objet de contrôles

EXEMPLE 1 / DONNEES

- Élevage : Filière longue qui démarre, élève, mais n'en gave qu'une partie :
- Nombre de canards démarrés en 2015 : 10 000
(pertes 2%)
- Nombre de canard PAG produits en 2015 : 9 800
(Pertes 2 % et 5100 PAG vendus)
- Nombre de canard Gavés en 2015 : 4 500

Exemple 1



**Données à indiquer dans
le formulaire par l'exploitant**

Objet	Nombre	Nombre de semaine de vide (maximum 16)
Canard démarré IGP en 2015	10 000	16
Canard PAG IGP en 2015	9 800	16
Canard gavé IGP en 2015	4 500	12

Calcul de l'avance

Barème Indicatif	Montant Avance
0,45 €	692,31 €
1,39 €	2 095,69 €
3,29 €	1 708,27 €
Total avance	4 496,27 €

EXEMPLE 2 / DONNEES

- Filière courte : éleveur, gaveur, transformateur
- Nombre de canards démarrés en 2015 : 4 300 (pertes 1%)
- Nombre de canard PAG produits en 2015 : 4 250 (pertes 1%)
- Nombre de canard Gavés en 2015 : 4 207
- Nombre de canards vendus entiers en 2015 : 250
- Nombre de canard vendus découpés : 450
- Nombre de canards transformés : 3 507

Exemple 2

Données à indiquer dans
le formulaire par l'exploitant



Objet	Nombre	Nombre de semaine de vide (maximum 16)
Canard démaré	4300	16
Canard prêt à gaver	4250	16
Canard gavé	4207	16
Canard entier	250	16
Canard découpé	450	16
Canard transformé	3 507	16

Calcul de l'avance

Barème Indicatif	Montant Avance
0,45	297,69 €
2,29	1 497,31 €
8,82	5 708,58 €
4,40 €	169,23 €
8,55 €	591,92 €
23,89 €	12 889,57 €
Total avance	21 154,30 €

Principaux documents à fournir

- Le formulaire complété et signé
- Les factures de vente permettant de justifier la base d'indemnisation, ou autres justificatifs,
- Pour les récents installés, une extrapolation de la production est possible à partir du PDE, soit à partir d'autres documents pour les autres cas particuliers
- Le récépissé de déclaration de commercialisation en DDCSPP dans le cas d'une vente à la ferme

Calendrier et instructions

- Mise à disposition des formulaires à compter du 11 avril,
- Où le trouver :
 - Site internet Préfecture, Chambre d'agriculture
 - Dans votre OP ou votre centre de gestion,
- **Dépôt jusqu'au 29/04/2016,**
- Paiement fin mai, début juin, assuré par France Agrimer.
- 1100 à 1400 dossiers attendus,
- **Adresser les dossiers par courrier ou les déposer à la DDTM**

Calendrier et instructions

- Mise à disposition des formulaires à compter du 11 avril,
- Où le trouver :
 - Site internet Préfecture, Chambre d'agriculture
 - Dans votre OP ou votre centre de gestion,
- **Dépôt jusqu'au 29/04/2016,**
- Paiement fin mai, début juin, assuré par France Agrimer.
- 1100 à 1400 dossiers attendus,
- **Adresser les dossiers par courrier ou les déposer à la DDTM**